

ASSISTANCE PUBLIQUE.

M. Christophe Archambault, notaire, a communiqué à la "Presse" un projet tendant à supprimer, au moins dans de notables proportions, la mendicité dans notre ville.

Il est certain que le nombre des mendiants qui grouillent à Montréal est une honte pour nous. Une honte et une plaie sociale. La préoccupation de M. Christophe Archambault est donc légitime et mérite une sérieuse attention, quoique son projet ne paraisse pas très pratique.

Ce qu'il faut retenir de ce projet, c'est le devoir pour les autorités d'intervenir dans la question et de supprimer la mendicité. Or, cette suppression ne pourra être tentée que le jour où la ville ou le gouvernement institueront une assistance publique qui s'alimentera soit par une loterie, soit par tout autre combinaison à trouver.

Ce qui est singulier, c'est qu'une ville comme Montréal, qui possède tant de couvents et d'institutions religieuses quelconques qui prétendent n'exister que pour soulager les misères des pauvres gens, contienne tant de mendiants professionnels exerçant leur industrie avec une morgue stupéfiante, et tant de déshérités qui ne peuvent être momentanément secourus qu'à l'aide de l'emprisonnement.

Et pourtant, le budget constitué par les particuliers sous forme de dons aux couvents et autres maisons dites de charité est considérable. Si ces sommes étaient réunies dans une comptabilité unique et si l'emploi des fonds était sévèrement contrôlé, il n'est pas douteux que la mendicité et les vices qui en découlent pourraient disparaître de Montréal.

Nous ne voulons pas porter d'accusations téméraires, et nous voulons bien croire que les maisons religieuses ne se dispensent pas de secourir quelques-uns des nombreux malheureux qui succombent de froid et de faim dans quelque coin ignoré ; mais nous sommes persuadés que si l'on centralisait les services hospitaliers, si l'on créait une assistance publique dont la surveillance serait confiée à un comité composé d'hommes et de femmes choisis parmi les éléments religieux et laïque, on obtiendrait de très bons résultats.

Nous ne disons pas que les établissements religieux ne pourraient pas, à côté de l'assistance publique et officielle, exercer leurs sentiments de charité et prendre l'initiative d'un mouvement philanthropique ; au contraire, et l'on devrait les aider aussi puissamment que possible ; mais il

leur faudrait obtenir l'autorisation de solliciter des aumônes et surtout les contraindre à rendre des comptes sur l'emploi des dons qui leur sont faits pour des fins déterminées.

De cette façon, les soupçons, peut-être injustes, qui pèsent sur les établissements dits de charité, s'effaceraient complètement. Les maisons religieuses reconquerraient leur ancien prestige et la misère reculerait devant leur sublime dévouement.

L'intervention de M. Christophe Archambault, incomplète et imparfaite, sans doute, vient cependant à son heure ; et le fait de voir un organe puissant comme la *Presse* lui accorder une sérieuse attention indique que l'heure est proche où cette grave question préoccupera les autorités.

Or, la bonne volonté des pouvoirs et du public suffit pour réaliser le grand progrès dont se trouvent si bien tous les pays qui possèdent l'Assistance Publique.

CARITAS.

MELUSINE

Le superbe conte publié sans titre dans un journal parisien, par M. André Theuriet, a inspiré à Jean Lorrain le délicieux sonnet que voici :

En robe orientale, en coiffe sarazaine,
Au parapet jauni, la pâle Mélusine
S'accoude, et l'avenir est son souci poignant.

Devant l'horizon rouge, aux créneaux accoudée,
Elle songe au destin des futurs Lusignan,
Soudain prise à l'aspect de ce grand ciel saignant,
D'un vaste et morne ennui des beaux soirs de Judée.

Elle sent, triste et lasse, aux derniers rais du jour,
Venir l'heure du charme et des métamorphoses,
Et ses yeux prévenus veulent voir dans les roses
Du couchant un éternel adieu du monde à son amour.

Déjà grêle et visqueuse au sommet de la tour,
Elle voit ses bras nus verdier sous les écailles,
Et le froid du serpent la saisit aux entrailles.

Perte de temps

Nous somme menacés de la grippe. Déjà la redoutable épidémie vient de faire une nouvelle apparition à New-York. C'est le moment pour les personnes prévoyantes d'acheter un flacon de BAUME RHUMAL. Une dose prise dès les premiers symptômes de grippe vaut tous les autres médicaments réunis ; mais il faut en avoir un flacon sous la main pour éviter la moindre perte de temps. En vente partout, 25cts. la bouteille.